

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 1^{er} mars 2016.

Ordre du jour :

- Présentation du baromètre social.
- Fichier informatisé des données juridiques immobilières : mission d'indexation.
- Bilan de la campagne d'entretien professionnel 2015 (gestion 2014).
- Questions diverses

Cette instance a été présidée par M.CHAPON.

Les responsables des ESI de Nevers, Limoges et Parlette étaient présents.

Le responsable de l'ESI de Guichard était excusé.

En préambule, vos représentants CGT ont lu une déclaration :

« Force est de constater que 2016 sera comme 2015 et les années précédentes, marquée par la volonté politique de casser les acquis sociaux, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

La période que nous traversons est lourde d'enjeux sociétaux et économiques, les salariés et les agents de la fonction publique n'échappent pas aux conséquences des choix gouvernementaux.

À l'heure actuelle, les nouveaux projets libéraux du gouvernement font peser de graves menaces contre les salariés. Le projet de loi de la ministre du travail dynamite le temps de travail, les conventions collectives, la hiérarchie des normes c'est-à-dire le transfert vers les accords d'entreprise toute une partie de ce qui devrait être fixée par la loi, met fin aux accords majoritaires etc, etc...la liste est longue !

Un tel programme après s'être attaqué aux droits des salariés du privé s'attaquera au statut général de la Fonction publique et aux statuts particuliers des fonctionnaires.

Ce projet de réforme du droit du travail instaure de fait la course au moins disant social pour les entreprises et un salariat « low cost ».

L'idée véhiculée sous entend que les protections sociales accordées aux salariés seraient la cause du chômage !

Depuis quand la déréglementation favorise-t-elle l'emploi ?

Le projet de loi de Mme El Khomri, comme le pacte de responsabilité (40 milliards de cadeaux aux entreprises sans contrepartie ni évaluation) ne créera aucun emploi.

Ce projet est inacceptable et la CGT le combattra !

À la DGFIP :

Depuis de nombreuses années, le choix est clair : affaiblir les missions par la suppression de dizaines de milliers d'emplois conduisant ainsi à la casse de l'outil de travail (Pour rappel depuis 13 ans 27 000 suppressions d'emplois).

Tous les services sont maintenant impactés. Personne n'ignore que beaucoup d'entre eux travaillent en sous-effectif constant. C'est la logique du démantèlement du réseau, pilier de nos missions.

La dramatique conséquence de cette politique est résumée dans ce qu'ont vécu nos collègues du site de Vierzon, en grève reconductible depuis le 19 janvier jusqu'à la suspension de leur mouvement ce 24 février.

Ils se sont battus et même si toutes leurs attentes n'ont pas été entièrement satisfaites, ils ont obtenu des engagements écrits de la direction en terme de personnels.

Nos collègues étaient arrivés « au bout du rouleau ». Ils n'avaient plus les moyens de travailler !

Nous saluons leur détermination !

Concernant les actions actuelles menées contre les sites de notre administration par les agriculteurs :

La CGT est solidaire de nos collègues qui se trouvent être les boucs émissaires de la politique gouvernementale. Les agriculteurs se trompent de responsables !

À la DISI Pays du Centre :

- *Les élus CGT souhaitent qu'un point soit fait en séance sur l'avenir des services à la DISI.*
- *Dans cette période d'évaluation professionnelle et de mise à jour du DUERP, les élus CGT tiennent à rappeler que les agents avec des activités syndicales ou des mandats d'élu du personnel ne doivent pas en être pénalisés dans leur carrière d'agent des finances publiques.*
- *Également, la CGT profite de cette instance où toute la direction est réunie pour redemander la tenue de réunions informelles dans chaque ESI avec les représentants syndicaux locaux.*
- *Concernant les entretiens professionnels :*

Lors du CTR du 16 février, interpellé par la CGT le directeur général a confirmé ne pas avoir eu de réponse de la DGAFP qu'il avait interpellée sur les modifications impactant le déroulement de carrière des agents de catégorie B pour 2016.

À ce jour, avez-vous monsieur Le Président des nouvelles informations concernant la mise en application de la PPCR pour ces agents à la DGFIP ?

»

Les réponses du Président :

- Sur le projet de loi de Mme El Khomri, il ne veut pas répondre en argumentant que les fonctionnaires ne sont « pour le moment » pas concernés.

- Sur les suppressions d'emplois (à la DGFIP), il indique que la décision émanant du parlement, la DGFIP doit s'adapter pour faire face. Notamment, elle doit alléger les tâches par la dématérialisation, par les réorganisations de services, par l'abandon de missions (ex : suppression de la prime pour l'emploi) ...Au contraire de la CGT, il considère que les missions n'ont pas été affaiblies. L'allègement des tâches permet de faire face aux missions qui demeurent et aux diminutions d'emplois

- Sur les actions des agriculteurs concernant les sites de la DGFIP, il estime qu'on ne peut que le regretter et précise que la direction générale soutient ses agents.

- Sur les services propres au siège de la DISI , il y a eu perte de la mission « formation professionnelle » , désormais assurée depuis le 01/01/2016 par une plate-forme installée à la DISI Sud-Ouest (Bordeaux).

La prochaine étape concerne la mise en place de la mutualisation de la mission « Budget-achat » avec l'installation d'une plate-forme à la DISI Paris Champagne. Cette mission sera donc purement et simplement supprimée de notre DISI à partir du 01/01/2017.

Lors d'un prochain CTL, ce sujet sera à l'ordre du jour. Pour le moment il est prématuré d'en parler, dicit le président.

Suite à l'insistance de la CGT, il a expliqué qu'il a bien communiqué auprès des 2 collègues impactées et a précisé qu'une partira en retraite et que la 2e devrait retrouver une mission au siège de la DISI.

=>La CGT a tenu à relever que l'administration oublie trop souvent que derrière les missions il y a des agents et que pour eux il est important de leur donner de la visibilité sur leur avenir.

=>La CGT a tenu à rappeler les engagements de la Direction Générale concernant la mise en place de ces mutualisations : la DG s'est engagée que les agents perdant leur mission auront le maintien à résidence.

Suite aux questions de la CGT, le président précise qu'il n'y a pas de visibilité sur la mise en place de l'application SIRHIUS (devant regrouper les missions RH et paye) ...peut-être 2019 ?

- Sur l'entretien professionnel, le président communique l'information récente qu'il a reçu de la centrale : les contrôleurs garderaient pour cette année le bénéfice de leur réduction de mois.

=> La CGT a émis des doutes sur la possibilité d'application de ces réductions... !

Baromètre social :

L'administration nous a présenté l'enquête menée par mail auprès de l'ensemble des agents de la DGFIP sur leurs conditions de travail.

La restitution nous a été donnée sous forme de tableaux. Pour chaque question, les informations suivantes ont été données : pourcentages au niveau DGFIP, au niveau de l'ensemble des DISI, au niveau de la DISI Pays du Centre ; ainsi que l'évolution pour notre DISI depuis le précédent sondage de 2013.

La participation s'élève à :

- 38,61 % (139 agents) pour la DISI PdC (une baisse de 4,6 points par rapport 2013).
- 49,5 % pour l'ensemble de la DGFIP (une baisse de 4,5 points par rapport 2013).

La Direction en a fait une lecture plutôt positive.

La CGT n'a pas eu la même lecture !

En effet à l'étude de certains pourcentages s'exprime un malaise des agents par rapport à l'organisation du travail, à leur avenir, à l'utilisation de leurs compétences, à leur évolution au sein de la DGFIP ainsi qu'un manque de motivation. Une majorité des agents souhaite une augmentation de leur rémunération.

Pour la CGT, la direction doit tenir compte de tous ces signaux d'alerte et agir.

FICHER INFORMATISÉ DES DONNÉES JURIDIQUES IMMOBILIÈRES :MISSION INDEXATION :

Ce fichier regroupe les fiches hypothécaires.

Le but de l'indexation est d'avoir un accès plus rapide aux données.

Les notaires devraient pouvoir y accéder à compter du 1^{er} janv 2017.

Cette mission d'indexation a été confiée aux ateliers ADO.

Sur les 96 millions de fiches devant être indexées, 63 millions l'ont été.

À la DISI PdC, cette mission a été confiée aux ateliers d' ADO des ESI Guichard et Nevers.

Des demandes de renforts ont été faites sur la base du volontariat :

16 agents à Guichard (EIFI), 1 à la DISI, 7 à Nevers (expl trad et service général) et 1 agent à Limoges.

En réponse à la CGT, la direction a affirmé qu'aucune pression n'est exercée sur les agents.

BILAN DE LA CAMPAGNE D'ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2015 (GESTION 2014). :

La Direction a rappelé les différentes étapes de la campagne 2015, la dotation initiale en capital-mois dans les différents corps d'agents, la ventilation des réductions et valorisations par grade.

Les réserves non utilisées en 2015 (suite aux CAPL) sont reportées pour la campagne actuelle sous la forme de :

- 3 réductions d'un mois pour les A,
- 4 réductions d'un mois pour les B
- 4 réductions d'un mois pour les C.

Remarque : les réductions de 2 mois non utilisées l'année N sont reportées sous la forme de 2 réductions d'un mois l'année N+1.

En 2015, il y a eu 10 recours hiérarchiques pour l'ensemble de la DISI :

- 1 en catégorie A avec recours en CAPL et CAPN
- 5 en catégorie B avec 2 recours en CAPL et 1 en CAPN
- 4 en catégorie C avec 3 recours en CAPL et 2 en CAPN

La CGT s'est inquiétée de l'équité entre les ESI et DISI pour la répartition des dotations.

=> Le Président a affirmé qu'il n'y avait pas de site privilégié et a même pris à témoin les responsables présents.

La CGT a pour la « énième » fois dénoncé ce système d'évaluation avec des quotas de capital-mois.

La CGT s'est appuyé sur le baromètre social pour démontrer que les agents estiment que leur compétence n'est pas reconnue

=>ce que la direction n'a pas pu démentir.

La Direction a accepté la demande de la CGT d'avoir le nombre de recours hiérarchique par établissement.

QUESTIONS DIVERSES :

Suite à la question de la CGT sur les infractions routières avec le véhicule de l'administration, la Direction a confirmé que depuis le 1^{er} janvier 2016, quand un agent est verbalisé, il doit payer l'amende ET les points sont enlevés sur son permis.

La direction communiquera auprès de tous les agents susceptibles d'utiliser les véhicules de l'administration.

Si vous désirez avoir des précisions sur des points traités lors de CTL, ne pas hésiter à nous contacter !

Vos élus CGT présents à cette réunion:

Pascale Baldo et Laurent Vermande (remplaçant de Luc Barré) en qualité de titulaires

Francis Reix en qualité de suppléant.

Sylvie Marcel en qualité d'expert.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et compte-rendu sont en ligne sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/631/>

